

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 SEPTEMBRE 2025

Convocation : 28/08/2025**Affichage à la porte de la mairie : 28/08/2025****Conseillers en exercice : 15****Présents : 8****Excusés : 5 absents : 7****Procurations : 5****Votants : 13**

L'an deux mil vingt-cinq, le premier du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 28 août 2025, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Madame Martine CHAUVIN, Maire.

Présents : Martine CHAUVIN, Didier PETIT, Daniel ONILLON, Jacques GUEGNARD, Dominique BEAUDOUIN, Mathieu BERTRAND, Sandra GAULTIER, Xavier POULAIN,

Excusés/absents :

Prénom et nom de l' élu	Motif de l'absence	Procuration à
Agnès GESLIN	Congés	Daniel ONILLON
Gwénaëlle SALMON	Congés	Martine CHAUVIN
Yann SUAUI	Congés	Mathieu BERTRAND
Mélanie MARTINEAU	Raisons personnelles	Didier PETIT
Sandra NOEL	Raisons de santé	Sandra GAULTIER
Christine JOUET	Non communiqué	Non communiqué
Paul TRESMONTAN	Non communiqué	Non communiqué

Secrétaire : Dominique BEAUDOUIN

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2- Approbation de compte-rendu de séance du 7 juillet 2025
- 3- FINANCES : situation financière de la commune 2022-2024 présentée par la DGFIP
- 4- FINANCES : point budgétaire
- 5- FINANCES : proposition de résiliation des contrats téléphonie et accord pour de nouveaux contrats
- 6- PLAN-GUIDE : retour sur la balade échanges
- 7- URBANISME : information sur l'achat des parcelles AD 343, 894 et 896 par Alter
- 8- URBANISME : DIA pour les parcelles AD 1018 et AD 1021
- 9- URBANISME : DIA pour la parcelle AE 830
- 10- URBANISME : DIA pour les parcelles AD 831 et 1024
- 11- URBANISME : DIA pour les parcelles AC 664 et AC 665
- 12- URBANISME : DIA pour la parcelle AE 1079
- 13- URBANISME : DIA pour la parcelle AE 1080
- 14- URBANISME : DIA pour les parcelles AE 1025, AE 1023 et AE 1020
- 15- URBANISME : DIA pour la parcelle AE 286
- 16- URBANISME : DIA pour les parcelles AE 1045 et 1044

- 17- CCLLA : information signature du Schéma Départemental des Gens du Voyage
- 18- CCLLA : Villages en Scène, information sur la billetterie
- 19- La Poste : convention de mise à disposition d'un garage
- 20- TRAVERSEE DU BOURG : réunion publique le 10 septembre à 19h00 salle St Louis
- 21- Commerce : information sur les suites données à la fermeture provisoire du SPAR
- 22- FDGDON 49/Association des Chasseurs : convention avec la commune
- 23- EDUCATION : contrats d'engagement avec les fournisseurs pour la restauration scolaire
- 24- EDUCATION : point sur la rentrée scolaire
- 25- Questions diverses

Martine CHAUVIN ouvre la séance du conseil municipal à 20h00 et accueille Monsieur Hardouin, Conseiller aux Décideurs Locaux de la DGFIP. Elle propose aux élus présents de commencer par la présentation des finances. A l'unanimité des élus présents, la séance commence par la présentation de la situation financière de la commune de Beaulieu-sur-Layon sur 2022-2024.

Une copie du rapport détaillé sera mise en annexe du compte-rendu du conseil municipal.

L'ensemble des élus présents ont souligné le travail de qualité de Monsieur Hardouin sur l'analyse financière de la commune.

1 – Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose de désigner, secrétaire de séance : Dominique BEAUDOUIN. Approbation à l'unanimité.

2 - Approbation compte-rendu du conseil municipal du 07/07/2025

Rapporteur : Madame Martine Chauvin - le Maire

Sans remarque d'élus depuis le dernier Conseil Municipal, Madame le Maire propose un vote à main levée, qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Elle soumet le compte rendu du conseil de la dernière séance au vote.

Votants : 13

Votes répartis ainsi :

Contre : 0

Abstentions : 2-Sandra NOEL et Mathieu BERTRAND car non présents lors de cette séance.

Pour : 11

4- Point d'étape du budget communal

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT présente, comme prévu tous les 2 mois, les tableaux du point d'étape budgétaire à la date du 28/08/2025, représentant les 8/12^è de l'année.

Pour les dépenses de fonctionnement : nous sommes dans la continuité de l'année, les dépenses correspondent au budget qui avait été voté, en sachant que les dépenses engagées sont déjà défactuées des montants qui figurent sur l'état au 27/8/2025.

DEPENSES		CA 2023	CFU 2024	BP 2025	VIREMENT DE CREDIT N°1	Etat au 27/08/2025	% Utilisé
Chap.	Libellé						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	354 547,62	389 033,75	422 000,00	421 000,00	320 896,76	76%
012	CHARGES DE PERSONNEL	459 512,05	468 760,10	482 406,00	482 406,00	291 204,58	60%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	100 374,04	170 460,29	138 325,00	138 325,00	143 625,06	104%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	171 497,35	211 742,02	205 449,00	205 449,00	174 590,44	85%
66	CHARGES FINANCIERES	12 611,36	7 360,24	3 500,00	3 500,00	2 772,46	79%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	-	1 000,00	620,63	62%
TOT	DRF - DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	1 098 542,42	1 247 356,40	1 251 680,00	1 251 680,00	933 709,93	75%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			1 174 760,88	1 174 760,88		
C 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	49 395,00	134 358,85	60 400,00	60 400,00		
TOT	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	49 395,00	134 358,85	1 235 160,88	1 235 160,88	0,00	0%
TOT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 147 937,42	1 381 715,25	2 486 840,88	2 486 840,88	933 709,93	38%

Un point de vigilance sur le chapitre 014 (AC Attributions de Compensation). Dans le cadre de dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants, des remboursements exceptionnels sont demandés, cette dépense supplémentaire est de 15 000 €. Nous serons amenés à passer une décision modificative sur cette ligne. Pour les charges de personnel, il n'y a aucun dépassement.

Pour les recettes de fonctionnement, nous aurons encore des recettes à percevoir et sommes déjà au-dessus du budget prévisionnel.

RECETTES		CA 2023	CFU 2024	BP2025	VIREMENT DE CREDIT N°1	Etat au 27/08/2025	% Utilisé
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	269,78	2 334,78	500,00		44,10	9%
70	PRODUIT DES SERVICES	67 073,03	75 467,67	73 700,00		51 701,31	70%
73	IMPÔTS & TAXES	59 404,86	46 985,00	45 141,00		45 140,00	100%
731	FISCALITE LOCALE	755 974,00	801 105,00	801 000,00		881 217,00	110%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	595 892,68	701 586,21	615 748,00		700 128,88	114%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 590,76	35 881,22	46 650,00		49 050,03	105%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	278,91	2 112,91	2,00			0%
78	REPRISE AMORTISSEMENT						
TOT	RRF - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 509 484,02	1 665 472,79	1 582 741,00		1 727 281,32	109%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS						
002	EXCEDENT D'EXERCICE PRECEDENT REPORTE	991 975,90	919 895,19	904 099,88		904 099,88	100%
TOT	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	991 975,90	919 895,19	904 099,88		904 099,88	100%
TOT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 501 459,92	2 585 367,98	2 486 840,88		2 631 381,20	106%
EXCEDENT d'EXPLOITATION		1 353 522,50	1 203 652,73	0,00		1 697 671,27	

Pour les dépenses d'investissement :

DEPENSES		CA 2023	CFU 2024	BP 2025	Etat au 27/08/2025	% Utilisé
D001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	133 576,91	377 988,11	308 807,03	308 807,03	
010	STOCKS					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 565,86	25 440,84	138 589,00	135 600,00	98%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	177 830,47	116 710,47	297 571,00	129 281,11	43%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opé)	180 424,42	137 285,20	287 377,00	259 916,87	90%
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 801,80	164 727,27	490 878,88	36 178,67	7%
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS		504 199,46	822 151,89	1 523 222,91	869 783,68	
16	EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES	122 987,06	114 678,79	102 000,00	89 005,56	87%
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		122 987,06	114 678,79	102 000,00	89 005,56	
RAR dépenses 2023			89 844,89	10 275,82		0%
C040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		1,00			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		0,00	1,00	10 275,82	0,00	
TOTAL DES DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT		627 186,52	936 831,68	1 635 498,73	958 789,24	

Lors de la commission finances du 17 septembre, un point sera à l'ordre du jour sur le Plan Pluriannuel d'Investissement avec notamment un focus sur la traversée de bourg la phase 1. Un point a été fait avec la CCLLA.

RECETTES		CA 2023	CFU 2024	BP 2025	Etat au 27/08/2025	
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	75 667,67				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (FCTVA, Taxe amé	193 399,13	11 028,63	28 914,00	30 804,25	107%
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		433 627,31	299 552,85	299 552,85	100%
138	AUTRES SUBVENTIONS	6 404,28	49 008,86	52 341,00	0	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION					
26	PARTICIPATION ET CREANCE ATTACHEE					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
C024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		-			
	RAR Recettes			19 530,00	19 530,95	
	TOTAL DES RECETTES REELLES FINANCIERES	199 803,41	493 664,80	400 337,85	349 888,05	
					0	
C021	VIREMENT FONCTIONNEMENT			1 174 760,88	-	
C040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	49 395,00	134 358,85	60 400,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		1,00			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	49 395,00	134 359,85	1 235 160,88	0,00	
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	249 198,41	628 024,65	1 635 498,73	349 888,05	

Capacité d'Auto-Financement (CAF)	CA 2023	CFU 2024	2025		
CAF BRUTE = (RRF - DRF)	410 941,60	418 116,39	331 061,00		793 571,39
TAUX CAF BRUTE = (CAF brute/RRF)	27%	25%	21%		46%
CAF NETTE = (CAF nette - emprunts)	287 954,54	303 437,60	229 061,00		691 571,39
TAUX CAF NETTE = (CAF nette / RRF)	19%	18%	14%		40%
ENCOURS DE LA DETTE = (Capital restant dû / RRF)	0,29	0,19	0,13		0,12
CAPITAL REMBOURSE	122 987,06	114 678,79	102 000,00		102 000,00
ENDETTEMENT	431 409,12	320 395,07	205 685,88		205 685,88

5 - FINANCES : proposition de résiliation des contrats de téléphonie

et accord pour de nouveaux contrats (DCM 2025-75)

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Comme nous nous y étions engagés, lors du budget, au regard des doublons de dépenses qui apparaissaient sur la téléphonie, un travail conséquent de mise à plat a été réalisé par le service et les élus sur nos contrats, les abonnements, la maintenance et le matériel.

Nous avons priorisé le contrat concernant la mairie, les autres sites seront vus dans un second temps. Le constat est le suivant : du matériel cher et inadapté aux besoins de la collectivité, des contrats de téléphonie et de la location de matériel en doublon car non résiliés par le nouvel opérateur (changement en 2022).

Martine CHAUVIN présente les contrats actuels et leurs tarifications.

Le service et les élus se sont tournés vers Orange, opérateur connu et présent sur le marché depuis longtemps, pour leur demander une proposition. Orange propose un rachat de contrat, avec du matériel adapté.

Aujourd'hui nous payons 1298,23€/ mois de location de matériel et 961,30€/mois d'abonnement. Demain, nous passerions à 819,84€/mois de location de matériel et de maintenance et 427,26 € d'abonnement/mois, avec un matériel adapté. Ce montant intègre les pénalités liées à la rupture du contrat, celles-ci seront réparties sur les 5 années du nouveau contrat. Dans 5 ans, lors d'un prochain contrat, elles n'apparaîtront plus et les mensualités seront donc moindres.

Le choix de retenir la proposition, tant technique que financier, a été conforté par l'avis du technicien de la CCLLA, dans le cadre des « conseils flashes gratuits » prévus dans le pacte fiscal et financier.

Martine Chauvin remercie la comptable appuyée de la secrétaire générale pour cette étude ardue et propose donc un accord de principe pour l'autoriser, elle ou un Adjoint, à résilier tous les contrats non nécessaires pour un montant de 32 053 € HT, et à prévoir les crédits nécessaires et à signer tous les nouveaux contrats avec Orange.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix) valident cette proposition et autorisent le Maire ou un Adjoint à résilier les contrats avec Réseaux Plus et à signer les nouveaux contrats avec Orange, ainsi qu'à prévoir les crédits nécessaires à l'application de cette décision.

6 - Plan-Guide balade échanges du 28/08/2025

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Dans le cadre de la réalisation d'un plan-guide, la commune, Alter Public aménageur public, les équipes de maîtrise d'œuvre (Résonance et le Cabinet Roussel-Langlois) ont organisé une balade échanges avec les habitants le 28/08/2025. Des idées d'aménagement de 14 sites situés sur la commune ont été suggérées par les 18 habitants présents (dont 5 élus). La déambulation s'est organisée en 2 parcours, un groupe dans le cœur de bourg historique, l'autre vers l'école Louis Froger, l'Oiseau Lyre, l'ancienne poste, et le terrain près de la pharmacie.

Suite à cela, des scénarios seront proposés par le bureau d'études aux élus dans un premier temps. Les élus reviendront vers les habitants ayant participé pour poursuivre la réflexion avec eux au cours du 1^{er} trimestre 2026.

7 – URBANISME : information sur l'achat des parcelles AD 343,894,896 par Alter Public

(DCM 2025-76)

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Conformément à la convention opérationnelle signée le 18/01/2024 avec Alter Public et l'avenant n°1 signé le 02/06/2025 entre le Département du Maine-et-Loire, la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, Alter Public et la commune de Beaulieu-sur-Layon, ont signé un dispositif de portage foncier sur le secteur « Rue du Fief Signoré ».

A ce titre, la commune a sollicité Alter Public afin d'acquérir les parcelles AD 343, AD 894 et AD 896, d'une superficie totale de 37 a 51 ca. Le prix global d'acquisition est de 262 570.00€. Alter Public a signé une promesse de vente le 29/11/2024 suivi d'un avenant en date 06/06/2025.

Le montant global de cette acquisition sera intégralement versé à l'étude de Maître Stéphane Bazin, notaire à Bellevigne-en-Layon, en charge de la régularisation de l'acte authentique de vente.

Conformément aux dispositions de la convention opérationnelle citée précédemment, il convient que la commune s'engage sur les parcelles concernées, le montant de l'acquisition et les modalités de paiement. C'est pourquoi, cet engagement de la commune doit passer par le biais d'une délibération. Comme indiqué dans la convention, le portage est pour 5 ans, renouvelable une fois. Si aucun projet n'a vu le jour dans 10 ans, la commune devra racheter les parcelles concernées à Alter Public.

Jacques GUEGNARD souligne que ce sujet ne se voit pas dans le budget, malgré l'impact qu'il pourrait avoir à l'échéance des dix ans. Il précise que dans la presse nous avons pu lire que certaines communes se sont faites retoquées par la cour des comptes sur des opérations similaires. D'où la nécessité de conserver des recettes conséquentes. Il dit toujours se questionner sur la mise en concurrence d'Alter et l'obligation de cotiser à cet organisme.

Mathieu BERTRAND indique que vu la situation géographique des parcelles concernées, elles devraient être relativement faciles à vendre.

Didier PETIT précise que le montant global de l'opération pourrait être mis sur une ligne de trésorerie dans les fichiers de travail des services, afin de ne pas l'oublier à long terme. Il rappelle que cette créance va appeler une recette.

Madame le Maire soumet au vote du Conseil Municipal, le fait de l'autoriser à signer un accord pour l'achat par Alter Public des parcelles AD 343, AD 894 et AD 896, pour un montant global d'acquisition de deux cent soixante-deux mille cinq cent soixante euros (262 570,00€), avec des modalités de paiement telles que précisées précédemment.

Les membres du Conseil Municipal à **l'unanimité (13 voix)** valident cet engagement et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

8 – URBANISME : DIA pour les parcelles AD 1018 et 1021 (DCM 2025-77)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT présente la DIA n°049 022 25 A 0018 pour les parcelles AD 1018 et AD 1021, situées au 2 Rue des Palluelles, pour une superficie totale de 812 m². La commune n'a pas de projet sur ces parcelles et il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à **l'unanimité (13 voix)**, ne souhaitent pas préempter lesdites parcelles.

9 – URBANISME : DIA pour la parcelle AE 830 (DCM 2025-78)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT présente la DIA n°049 022 25 A 0019 pour la parcelle AE 830, située Rue Rabelais, pour une superficie de 358 m². La commune n'a pas de projet sur cette parcelle et il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à **l'unanimité (13 voix)**, ne souhaitent pas préempter ladite parcelle.

10 – URBANISME : DIA pour les parcelles AD 831 et AD 1024 (DCM 2025-79)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT présente la DIA n°049 022 25 A 0020 pour les parcelles AD 831 et AD 1024, situées au 6 Rue des Palluelles, pour une superficie totale de 684 m². La commune n'a pas de projet sur ces parcelles et il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à **l'unanimité (13 voix)**, ne souhaitent pas préempter lesdites parcelles.

11 – URBANISME : DIA pour les parcelles AC 664 et AC 665 (DCM 2025-80)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT présente la DIA n°049 022 25 A 0021 pour les parcelles AC 664 et AC 665, situées au 20 Pont Barré, pour une superficie totale de 630 m². La commune n'a pas de projet sur ces parcelles et il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix), ne souhaitent pas préempter lesdites parcelles.

12 – URBANISME : DIA pour la parcelle AE 1079 (DCM 2025-81)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT présente la DIA n°049 022 25 A 0022 pour la parcelle AE 1079, située Impasse des Jardins, pour une superficie de 206 m². La commune n'a pas de projet sur cette parcelle et il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix), ne souhaitent pas préempter ladite parcelle.

13 – URBANISME : DIA pour la parcelle AE 1080 (DCM 2025-82)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT présente la DIA n°049 022 25 A 0023 pour la parcelle AE 1080, située Impasse des Jardins, pour une superficie de 218 m². La commune n'a pas de projet sur cette parcelle et il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix), ne souhaitent pas préempter ladite parcelle.

14 – URBANISME : DIA pour les parcelles AE 1025, AE 1023 et AE 1020 (DCM 2025-83)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT présente la DIA n°049 022 25 A 0024 pour les parcelles AE 1025, AE 1023 et AE 1020, situées Impasse des Pêcheurs, pour une superficie totale de 1 027 m². La commune n'a pas de projet sur ces parcelles et il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix), ne souhaitent pas préempter lesdites parcelles.

15 – URBANISME : DIA pour la parcelle AE 286 (DCM 2025-84)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT présente la DIA n°049 022 25 A 0025 pour la parcelle AE 286, située Rue du Moulin du Roy, pour une superficie de 197 m². La commune n'a pas de projet sur cette parcelle et il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix), ne souhaitent pas préempter ladite parcelle.

16 – URBANISME : DIA pour les parcelles AE 1045 et AE 1044 (DCM 2025-85)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT présente la DIA n°049 022 25 A 0026 et pour la DIA n° 049 022 25 A 0027 (concerne les mêmes parcelles) pour les parcelles AE 1045, et AE 1044, situées 6 Rue de la Mairie, pour une superficie totale de 741m². La commune n'a pas de projet sur ces parcelles et il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à **l'unanimité (13 voix)**, ne souhaitent pas préempter lesdites parcelles.

17 – CCLLA : signature du Schéma Départemental des Gens du Voyage

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN informe qu'elle s'est rendue à l'inauguration du Schéma Départemental des Gens du Voyage à la Préfecture. Il a été apprécié par tous les participants de pouvoir écouter différents témoignages dont celui de gens du voyage sur les difficultés rencontrées sur cette question.

Des élus sont également intervenus pour présenter des projets concerts, comme la sédentarisation à Terranjou, débutée en 2018 avec un achèvement envisagé pour 2027.

Beaulieu est donc bien inscrit pour la réalisation d'une APP Aire de Petit Passage, en 2^e position, au cas où Rochefort-sur-Loire ne pourrait pas accueillir suite aux conclusions d'une étude qui sera engagée à ce sujet.

Jacques GUEGNARD demande si les Gens du Voyage ont pu signer la convention ou si cette convention ne pouvait être uniquement signée par des élus du Département. Et également il s'interroge sur le montant total que représente la mise en œuvre de tous les terrains.

Martine CHAUVIN précise que la convention n'a été signée que par les élus et que pour la deuxième question, le montant est inconnu puisque nécessitant des études et opérations d'urbanisme préalables.

18 – CCLLA : Villages en Scène

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT informe que la programmation de Villages en Scène est connue, et la billetterie est également ouverte depuis ce jour.

Elle peut se faire par différents biais :

- soit en ligne sur le site de : villages-en-scene.fr,
- soit au guichet de l'Office de Tourisme à Chalonnes-sur-Loire (toute l'année) ou à Brissac (jusqu'à fin septembre 2025),
- soit par téléphone au 02.41.78.26.21,
- soit par mail à billetterie@villages-en-scene.fr.

Le programme de l'année est disponible à l'accueil de la mairie, ainsi qu'à la bibliothèque.

19 – La Poste : convention de mise à disposition d'un garage (DCM 2025-86)

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

La commune a été sollicitée par la Poste pour avoir un local où entreposer un à deux vélos pour la tournée des facteurs.

Il est proposé de mettre à disposition uniquement le garage du logement au 1 Rue du Fief Signoré, à compter du 8/09/2025 et jusqu'au 31/08/2026, pour un montant total de 250€ le temps de la mise à disposition, sans électricité. Cela passe par une convention.

Mathieu BERTRAND n'apprécie pas la demande de la poste alors qu'ils l'ont fermée et que le service postal sur la commune a été supprimé et que la solution de dépannage pour cet été est le déplacement des habitants à Champ-sur-Layon.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, valident à **l'unanimité (13 voix)** les conditions de mise à disposition, et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer la convention selon les conditions énoncées ci-dessus.

20 – TRAVERSEE DU BOURG

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN rappelle la réunion publique du 10/09/2025 à 19h00 à la salle Saint Louis. Une communication va être assurée rapidement pour en informer les habitants.

21 – COMMERCE : information suite à la fermeture du SPAR

Rapporteurs : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint et Martine CHAUVIN, le Maire

Suite à l'affichage sur la devanture du SPAR, indiquant la fermeture, un courrier de la part de la mairie a été adressé à tous les Belloquois. Deux élus ont signalé leur désaccord sur la signature, dont un en accord avec le fond. La signature indiquait que le courrier émanait de « L'équipe municipale » alors qu'ils n'ont pas été associés lors de sa rédaction. Didier PETIT confirme ce fait.

Suite à la fermeture, et pour répondre aux désagréments impactant fortement les personnes à mobilité réduite, toutes les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables, ont été personnellement rencontrées par deux élus. Des courses sont actuellement assurées par les membres du CCAS pour les personnes qui en ont besoin.

Martine CHAUVIN précise que ce commerce qui assurait en plus le service postal manque absolument à la population, notamment pour les personnes qui ne sont plus en mesure de prendre leur véhicule. Elle souligne que c'est elle qui a informé la poste de la fermeture de la Supérette Angevine et que le service assuré à Champ-sur-Layon, dans l'attente de communication de la supérette, est insuffisant. Cette fermeture pose également la question de l'approvisionnement de la cantine scolaire pour la rentrée. Une demande écrite, par mail et en recommandé le 18/08/2025, a été adressée à la Supérette Angevine pour, d'une part, connaître leur intention quant à la commande passée en juillet pour la rentrée scolaire et, d'autre part, pour un rendez-vous afin de connaître leur projet à venir. Une réponse a été reçue par mail le 25/08/2025, confirmant bien la livraison de la commande passée précédemment. Toutefois, aucune réponse n'a été reçue à ce jour des gérants pour un rendez-vous.

Xavier POULAIN indique que la commune ne peut pas rester dans la crainte que la cantine ne soit pas livrée le matin.

Daniel ONILLON souligne que ce fonctionnement est un peu particulier, comment la supérette peut livrer si le magasin est fermé.

Jacques GUEGNARD s'interroge si nous avons eu des nouvelles du tribunal administratif. Il est dommage que la CCLLA ne bouge pas sur le projet de Commission d'Indemnisation à l'Amiable CIA.

Martine CHAUVIN répond que pour le moment nous n'avons rien reçu du Tribunal. En tout cas, les retours de la population sont du mécontentement sur la fermeture subite et subie. Quant à la Commission d'Indemnités à l'Amiable, il faut attendre que toutes les communes se soient positionnées, ce qui était prévu en septembre.

Mathieu BERTRAND précise qu'il est trop tôt pour décider de la suite, mais que pour lui, le magasin étant fermé, cela implique que les commandes ne peuvent plus être passées auprès du SPAR.

Les élus valident ce principe. Une réunion de commission est fixée à ce sujet.

22 – FDGDON 49 et association des chasseurs : convention de mise à disposition du local du service technique de la Mairie pour la collecte des cadavres de nuisibles du 01/08/2025 au 01/03/2027 (DCM 2025-87)
--

Rapporteur : Jacques GUEGNARD, Conseiller Délégué

Jacques GUEGNARD rappelle les objectifs de la convention. Il précise qu'elle est quadripartite entre le GDON : Groupe local de Défense contre les Organismes Nuisibles (syndicat), l'ACCA : Association de Chasse Communale Agréée, le FDGDON 49 et la commune.

La commune met à disposition le local du service technique pour l'entrepôt de congélateur acheté par la commune. Y sont entreposées : les ragondins et les rats musqués issus du piégeage, les carcasses d'animaux récupérés sur la voie publique, les pigeons. Le FDGDON 49 prend en charge le passage de l'équarrissage pour ces catégories d'animaux. Peuvent également être mises les dépouilles issues des venaisons, mais dans ce cas, la prise en charge de l'équarrissage se fait par l'association de chasse. Nous mutualisons le congélateur et le matériel nécessaire au stockage et au transport pour le passage de l'équarrissage, prévu 3 fois/an, quand 40kg minimum seront entreposés.

Au vu de la complexité de la convention, il est proposé qu'elle aille jusqu'au 31/03/2027 et non 01/03/2026 comme initialement prévu. Il est prévu un point d'étape auprès du Conseil Municipal sur le suivi de ce dossier.

Martine CHAUVIN remercie Jacques GUEGNARD et les partenaires pour ce travail novateur et respectueux de l'environnement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix) valident la convention et autorisent le Maire ou un Adjoint à la signer.

23 – EDUCATION : renouvellement des contrats fournisseurs pour la restauration scolaire (DCM 2025-88)

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN indique que ce dossier a été présenté lors du précédent conseil sur le principe des contrats. Elle présente les montants minimum et maximum prévus avec chaque fournisseur.

PRODUCTEUR	REFERENT	PRODUITS_1	MONTANT MINI	MONTANT MAX
LA FERME DU DOMAINE	Julien CESBRON	Viandes bovines et Farine de blé	1 865,00 €	2 455,00 €
AU PRE FERRON	David BAROU	Pommes et Poires	533,00 €	701,00 €
COCO BIO	Yanne CHALOT	Œufs fermiers	215,00 €	284,00 €
RUE BLEUE	Marjorie CLEMENT	Produits laitiers de vache	321,00 €	504,00 €
LE CHAMPS DES SAISONS	Didier BARANGER	Légumes d'hiver	783,00 €	1 032,00 €
LA CHEVRERIE DES BAS ALPAGES	Mickaël ROBIN	Fromages de chèvre	349,00 €	450,00 €

Contrats signés

Contrats en cours de signature

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix), valident les montants indiqués.

24 – POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN informe sur les effectifs de la rentrée scolaire à savoir :

	Ecole Louis Froger	Ecole Saint-Louis
TPS à CP	12	40
CE1 à CM2	12	43

Elle précise qu'elle a rencontré l'Inspecteur d'Education Nationale le matin même à l'école Louis Froger. Les futurs parents d'élèves l'ont également sollicitée échanger lors d'un rendez-vous la semaine dernière pour se faire connaître et entendre les règles par rapport au modulaire mis à leur disposition dans l'école.

Martine CHAUVIN souligne que les parents ont apprécié la soirée d'inscription fin juin durant laquelle ils ont pu dire aurevoir aux agents du service qui faisaient valeur leur droit à la retraite. Cela a également permis d'avoir pratiquement la totalité (sauf 11 familles) des dossiers d'inscription de retournés dans les délais. Malgré les relances de la référente périscolaire, il a tout de même fallu un autre courrier officiel pour récupérer les dossiers, éléments très importants de contacts avec les familles et de connaissance des particularités des enfants.

25 – QUESTIONS DIVERSES

➤ Aménagement du Breuil :

Martine CHAUVIN indique que dans le Beaulieu Infos précédent, était annoncé que les travaux d'aménagement de la route départementale se concrétisaient enfin, malgré le désengagement financier du Département. Malheureusement, le Département demande en plus à la CCLLA, via les financements de notre commune, de prendre en charge l'entretien de toute la départementale du hameau qu'il assurait jusque- là.

Cette nouvelle demande n'est pas acceptable et la CCLLA, n'étant pas gestionnaire de la voirie départementale, a adressé un courrier au Département. Nous sommes donc contraints d'attendre leur réponse et de suspendre le démarrage des travaux. Une Communauté de communes et une commune ne pouvant se substituer aux compétences légitimes d'un Département ce dossier est donc à nouveau ajourné et à suivre.

Mathieu BERTRAND s'interroge sur la qualité de la personne qui a rédigé cette information : un élu ou un technicien ? Mais il valide le fait que l'on ne peut pas se substituer au Département. De même que tous les élus présents au Conseil.

➤ **Convention de disponibilité de la CCLLA avec le SDIS :**

Une convention de disponibilité des agents sapeur-pompiers volontaires détachés sur leurs temps de travail, a été signée le 26 août 2025 entre la CCLLA et le SDIS. Cela permet de faciliter l'intégration de sapeurs-pompiers dans les effectifs de la CCLLA et de rendre la CCLLA plus attractive. Martine CHAUVIN y était présente avec tous les maires ayant une Caserne dans leur commune.

➤ **Club Val Hyrôme Basket :**

Le Club organise un match de gala le samedi 06/09/2025 à 20h00 à la salle de sports de Saint-Lambert-du-Lattay. Le match opposera les équipes Espoirs de Cholet Basket et de l'Hermine de Nantes.

➤ **La Région des Pays de la Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :**

Elles organisent avec le soutien du Graine des Pays de la Loire une journée d'ampleur régionale sur la sensibilisation aux enjeux de l'eau le 29/09/2025 à Angers.

➤ **La Région des Pays de la Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :**

Elles organisent avec le soutien du Graine des Pays de la Loire une journée d'ampleur régionale sur la sensibilisation aux enjeux de l'eau le 29/09/2025 à Angers.

Elles organisent avec le soutien du Graine des Pays de la Loire une journée d'ampleur régionale sur la sensibilisation aux enjeux de l'eau le 29/09/2025 à Angers.

➤ **Information du Comité Départemental de la Fédération Française de Randonnée Pédestre de Maine-et-Loire :**

La pose du poteau indiquant le GR est concrétisée, elle se trouve le long de la salle des sports, chemin du Martinet.

➤ **Remerciements de familles pour notre témoignage de sympathie lors du décès de leur proche.**

Liste des arrêtés pris par le maire depuis la dernière séance de conseil

Hommages et joies de Beaulieu

Prochain conseil municipal le 06/10/2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h15.

